

droit naturel, quoique ce droit ne s'étende pas jusqu'à permettre à un propriétaire de disposer absolument de ses biens selon son caprice, car, *l'usage* des biens de la terre doit être *commun* en certaines circonstances. Autrement, il deviendrait impossible de défendre la légitimité de la propriété individuelle. Cette communauté se réalise entre le riche et le pauvre par la charité. La propriété égoïste, c'est-à-dire la propriété pour le propriétaire seul et pour ses jouissances exclusives est contraire à tout principe d'ordre social et de justice, et jamais les hommes ne l'accepteront comme légitime.

C'est parce que l'homme est propriétaire des fruits de son travail, que celui qui loue du travail est obligé de rétribuer le travailleur de façon à ce qu'il puisse subvenir aux besoins de son existence. En agissant ainsi ce n'est pas une faveur qu'il lui fait, mais c'est un devoir de conscience qu'il accomplit lui-même et auquel il ne pourrait se soustraire impunément.

Envisagée de la sorte, la notion du travail et de sa loi repose sur la nature même de l'homme formé d'un corps et d'une âme immortelle : elle se déduit rigoureusement de la fin pour laquelle il a été créé et mis au monde.

Par leur origine et par leur destinée tous les hommes sont égaux, et le respect mutuel de leur dignité est une obligation que ne saurait diminuer l'inégalité des conditions sociales.

A côté de cette théorie chrétienne du travail humain, voyons un peu celle des socialistes.

D'après Marx, le père du collectivisme et un de ses chefs les plus autorisés, " le travail est une dépense de la force " simple que tout homme ordinaire, sans développement " spécial, possède dans l'organisme de son corps ; " ou bien encore, " c'est l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui existent dans le corps d'un homme, dans sa personnalité vivante, et qu'il doit mettre en mouvement pour " produire des choses utiles. "

Ces définitions, qui sont loin d'être complètes, sont les